

selle? Doit-il pleurer, en écoutant ces terribles appels à la "souveraineté" des masses populaires, appels capables de déchaîner le bolchévisme dans le monde entier?... Un catholique qui connaît bien son histoire et sa philosophie ne peut pas rire longtemps d'un pareil dévergondage d'idées et d'imaginaires, surtout quand il les voit imposées ainsi à l'attention du monde entier et recommandées à son admiration par un homme dont le prestige est immense et dont toute l'autorité morale est faite de bonnes intentions et d'enseignements essentiellement révolutionnaires.

Pendant qu'il voguait à pleines voiles sur le *George Washington* vers son pays natal, M. Woodrow Wilson avait eu soin d'adresser un "sans-fil" au Congrès, pour demander que toute discussion de son projet de Ligue des Nations y fût suspendue jusqu'à son retour. Ce souhait présidentiel demeura lettre morte; et le bombardement commença, sans tarder, contre le fameux projet. Ce fut, au Sénat, depuis le 19 février jusqu'au 4 mars, date de l'ajournement du soixante-cinquième Congrès, un feu nourri contre le projet de la Ligue internationale, tel que rapporté d'Europe par M. Wilson. Le coup le plus redoutable fut porté par le sénateur Lodge, du Massachusetts, l'une des fortes têtes de la politique américaine. La thèse des adversaires de la Ligue peut se résumer ainsi: 1. Le projet actuel oblige d'avance les Etats-Unis à prendre part à toutes les guerres que décidera le Conseil suprême de la Ligue, où les Etats-Unis n'ont cependant qu'un vote; ce qui est contraire à la Constitution américaine, laquelle donne exclusivement au Congrès le droit de faire la paix ou la guerre. 2. L'article du projet qui institue les grandes Puissances mandataires de la Ligue auprès des pays non développés, et incapables de se défendre, obligera les Etats-Unis à maintenir en pays étrangers des corps de troupes considérables, pour une période de temps indéfinie, puisque l'on a déjà parlé, à la Conférence de Paris, de confier aux Etats-Unis la charge de certaines provinces ottomanes, comme l'Arménie, par exemple. 3. Le projet nécessitera, s'il est adopté dans sa forme actuelle, l'abandon de la doctrine Monroe par les Etats-Unis; et le Conseil suprême de la Ligue deviendra le gardien attitré de cette doctrine, en vertu de laquelle la république américaine s'est réservé le droit exclusif de régler définitivement toutes les difficultés américaines du Nord et du Sud. 4. Le projet de la Ligue est en opposition directe avec la politique de George Washington, qui a toujours interdit au peuple américain toute alliance formelle avec une puissance étrangère, et particulièrement avec les puissances d'Europe, de crainte de voir son pays entraîné ainsi malgré lui dans toutes les guerres européennes.

Plusieurs sénateurs démocrates ont tenté de répondre à ces formidables objections, mais sans résultat décisif en faveur du projet. Lors de l'ajournement du Congrès—the 4 mars—trente-neuf sénateurs s'étaient engagés à voter contre le projet de la Ligue

des Nations; ce qui ne laisse aucun espoir, au moins probable, au président Wilson, que le Sénat républicain adoptera son projet, à sa prochaine session.

Pendant que cette mémorable bataille se développait, au Sénat, le président invitait à dîner, à la Maison Blanche, les membres des deux Commissions des Affaires étrangères de la Chambre et du Sénat, pour y discuter avec lui les articles du fameux projet de la Ligue internationale. La discussion fut très animée, paraît-il. Mais, une fois la poussière de ce nouveau combat dissipée, l'on s'aperçut que les adversaires restaient, de part et d'autre, fermement campés sur leurs positions.

Parmi les nombreux incidents qui marquèrent le fameux dîner de la Maison Blanche, il nous paraît important de noter celui qui eut rapport à l'indépendance de l'Irlande. Un sénateur demanda au président Wilson si l'Irlande, en vertu de la fameuse thèse wilsonienne de la "self-determination" des nations, aurait voix au chapitre international, à Paris, en tant que nation indépendante. La première version que donna la Presse Associée de la réponse de Wilson portait que le président aurait déclaré au sénateur indiscret que "la Conférence de Paris n'avait pas à s'occuper des questions de politique intérieure". Là-dessus, beau tapage des Irlando-Américains, et protestations ardentes, de leur part, contre cette déclaration du président. Puis, dénégation officielle de la Maison Blanche, disant qu'il était absolument faux que le président eût fait pareille affirmation. Pendant ce temps-là, avait lieu, à Philadelphie, la grande Convention irlandaise, laquelle députait une délégation au président pour lui porter la résolution votée à la Convention,—et qui fut proposée par le cardinal Gibbons,—où le congrès irlandais demandait à Wilson de se faire, à la Conférence de Paris, le champion du "droit" de l'Irlande à la "self-determination". Le président fit attendre la délégation irlandaise de Philadelphie trois jours; et finit par faire savoir aux délégués qu'il les recevrait à New-York, le soir même de son départ pour la France. Or, ce soir-là, les délégués irlandais durent faire sortir de leurs rangs, sur l'ordre formel du président, le juge Daniel Cohalan, de la Cour Suprême de New-York, dont le nom a été mêlé à certaine correspondance de Bernstof, dit-on; et la délégation, ainsi décapitée,—car le juge mal venu était son président,—ne put obtenir son audience de M. Wilson, que pour lui entendre dire quelques mots vaguement sympathiques sur la cause irlandaise. Le président termina l'entrevue en déclarant que, malgré sa sympathie personnelle pour la cause de l'Irlande, il lui était impossible de donner une opinion "officielle" sur une question "aussi délicate et aussi compliquée", et qu'il se réservait la liberté d'employer les méthodes qu'il jugerait les plus propres à favoriser cette cause, tout en ayant soin de dire qu'il se garderait bien d'employer les méthodes qui étaient le plus de nature à nuire à l'Irlande. Les agitateurs irlando-américains,